

Vers une solution efficace pour les appels d'urgence

Les acteurs de terrain sont pour une centrale sanitaire et incendie unique, fonctionnelle et économique

Neuchâtel, le 17 juin 2011

Devant les récents débats autour des appels d'urgence neuchâtelois, les communes et les acteurs de la sécurité proposent au Canton d'étudier la création d'une centrale « sanitaire et feu » unique (144 et 118), coordonnée avec la centrale policière (117 et 112) et située à la Maladière. Cette solution permettrait une amélioration conséquente de la situation actuelle tout en assurant le maintien de la polyvalence des équipes de secours actuelles (sanitaire et incendie), une spécificité neuchâteloise source d'économies très importantes.

Les communes neuchâteloises et les acteurs de la sécurité non policière ont présenté ce jour une variante pour la gestion des appels d'intervention d'urgence neuchâtelois. Cette démarche a pour but non seulement d'informer la population des enjeux à venir sur ce plan, mais surtout d'alimenter les réflexions du Conseil d'Etat, en charge du dossier.

Les acteurs du terrain ne peuvent en effet souscrire aux différentes solutions envisagées et communiquées jusqu'ici par le gouvernement cantonal, en raison du fait qu'elles ne tiennent pas compte d'une spécificité du système d'intervention neuchâtelois: la polyvalence des équipes d'interventions, à la fois ambulanciers et pompiers professionnels. Or cette polyvalence, cruciale dans le fonctionnement actuel et source d'économies importantes, devrait être primordiale dans l'ensemble des réflexions autour de la gestion des appels d'urgence dans le canton.

Une solution centralisée, efficace et économique

Ainsi, la solution proposée consiste en la création d'une centrale unique regroupant les appels sanitaires et incendies (144 et 118), distincte mais coordonnée avec la centrale policière, et située sur le site de la Maladière. Cette centrale d'alarme et d'engagement permettrait notamment :

- une amélioration de la qualité et des délais d'intervention par la suppression des cascades d'alarmes actuelles ;
- une plus grande disponibilité du service par un meilleur tri des alarmes et des interventions ;
- d'offrir un conseil téléphonique professionnel en termes de premiers secours ou d'incendie ;
- d'éviter les surcoûts engendrés par la création de centrales sanitaire et feu distinctes, 3.5 mios/an rien que pour le personnel ;
- De maintenir les emplois et le savoir-faire dans le canton.

Contacts :

- M. Pascal Sandoz, directeur de la sécurité de la Ville de Neuchâtel, tél : 032 717 72 00
- M. Pierre-André Monnard, directeur de la sécurité de la Ville de La Chaux-de-Fonds, tél : 032 889 00 10
- M. Thierry Michel, directeur de la sécurité de la commune de Val-de-Travers, tél : 032 886 43 95